

La présente lettre d'intention est signée entre :

- L'association « croix verte et ruban rouge », représentée par son Président,
- La société Polidis, représentée par son Président Bertrand Vignaud et son Directeur Parick Pisa
- Christophe Dechavanne, parrain de l'opération « sortez couverts »

Et :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- La Conférence des Présidents d'Université, représentée par le Président de la Commission Vie étudiante Camille Galap
- Le CNOUS et le réseau des Œuvres Universitaires, représentés par le directeur du CNOUS, Jean-François Cervel

### **Constat**

Les signataires de la présente lettre d'intention font le constat partagé d'un net recul de l'utilisation du préservatif en France depuis 1997 (de 120 millions d'unités utilisées en 1997 à 90 millions en 2009).

Il s'entendent pour considérer que l'accessibilité aux préservatifs est un enjeu de santé publique et que les produits mis en vente sur le marché traditionnel sont souvent trop chers, notamment pour les populations à faibles revenus comme les étudiants.

\*

### **Engagements**

Les signataires de ma présente lettre s'engagent donc à :

- poursuivre les efforts d'information et de prévention menés en direction des populations jeunes et notamment au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- faciliter l'accès des populations étudiantes aux préservatifs masculins à 20 centimes d'euros, en installant, dès les premiers mois de l'année 2010, des distributeurs de préservatifs dans toutes les universités et dans toutes les résidences étudiantes gérées par les CROUS. Les préservatifs pourront également être accessibles à l'achat des étudiants par d'autres systèmes (distributeurs on spécifiques).

Les distributeurs spécifiques seront livrés aux universités et aux CROUS par la société Polidis. Leur fabrication sera financée par l'association « croix verte et ruban rouge ».

Les universités et les CROUS seront responsables de l'installation des distributeurs, de leur entretien et de leur approvisionnement. Les préservatifs seront fournis sur demande par la société Polidis.

Une réflexion sera menée pour l'accès des étudiants à des préservatifs féminins à tarif également réduit.

La présente lettre d'intention sera déclinée, pour chaque établissement, en une convention qui précisera les conditions de livraison, d'installation, d'entretien et d'approvisionnement du distributeur ainsi que l'emplacement retenu pour son installation. Plusieurs distributeurs pourront être installés dans une université donnée en fonction de la taille de l'établissement.

Les universités pourront s'appuyer sur les services de santé, les mutuelles, organisations et associations étudiantes pour permettre le déploiement rapide et efficace des distributeurs de préservatif.

Les conventions avec les CROUS et les universités seront signées au plus tard au 31 mars 2010.

*Signé à Paris, le 23 novembre 2009*

Valérie Pécresse  
Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Christophe Dechavanne

Bertrand Vignaud  
Société Polidis

Jean Lamarche  
« Croix verte et ruban rouge »

Camille Galap  
Conférence des Présidents d'Université

Jean-François Cervel  
Centre National des Oeuvres Universitaires  
et Scolaires